



Mairie de SAINTE CATHERINE
58 Rue de Châteaueux
69440 SAINTE CATHERINE

Procès-verbal du Conseil Municipal - Séance du Mercredi 9 Septembre 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 9 Septembre à 20h15, Le Conseil Municipal de la **Commune de SAINTE CATHERINE**, dûment convoqué le 2 Septembre 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry DAYDÉ, Maire.

PRÉSENTS : DAYDÉ Thierry - FARGEOT Julien - NAUMOWICZ Christelle - JACQUET Adrien - MANTEL-FORISSIER Élodie - BUISSON François - ROUCHON Virgile - PERRICHON Sandrine - DOBRESKU-WEISSE Natalia - HERAS Claire - FANJAT Nadine - MONTAGNY Éric - TIRARD Martin - ROQUET Annabelle

EXCUSÉ : VILLE Florian

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte.

En vertu de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales, Claire HERAS **est désignée secrétaire de séance.**

Ordre du jour :

- Délibération n°2026-055 : Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux d'assainissement sur la commune
- Délibération n°2026-056 : Approbation de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de service pour la gestion du service public d'assainissement collectif
- Délibération n°2026-057 : DM n°2 budget communal
- Délibération n°2026-058 : DIA parcelle D384
- Délibération n°2026-059 : DIA parcelle D 979
- Questions diverses
- Tour de table

Monsieur le Maire propose d'ajouter une nouvelle délibération à l'ordre du jour :

- Délibération n°2026-060 : Modification du règlement de la garderie périscolaire Année scolaire 2026-2027

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour.

N'apportant aucune observation, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 8 Juillet 2026.

Délibérations

Délibération n°2026-055 : APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SUR LA COMMUNE DE SAINTE CATHERINE

Monsieur le Maire informe que des travaux d'assainissement doivent être réalisés sur 4 logements situés au n°363 - n°389 - n°403 et n°425 Rue de Châteaueux. Ces travaux consistent à déconnecter un rejet d'assainissement non collectif non conforme, d'une capacité d'environ 20 équivalents-habitants (EH), situé à proximité du bâtiment de la Ferme Saint Luc, afin de le raccorder au réseau d'assainissement collectif.

Ils permettront de mettre les bâtiments en conformité et de supprimer les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel. L'opération comprend la réalisation d'un réseau de collecte des eaux usées ainsi que la mise en œuvre d'un poste de relevage.

En parallèle, le réseau d'eaux pluviales, qui sert actuellement d'exutoire aux eaux usées, sera remplacé afin d'assurer une gestion conforme et distincte des eaux pluviales et des eaux usées.

A ce titre, la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais compétente en matière d'assainissement doit réaliser les travaux suivants : création d'un réseau d'eaux usées - mise en œuvre d'un poste de refoulement - canalisation de reprise de branchements - mise en place de regards de visite

La Commune de Sainte Catherine ayant les compétences « eau pluviale » prendra à sa charge la canalisation d'eaux pluviales, les regards de visite, la reprise des branchements d'eaux pluviales.

Au regard de la situation des chantiers et de la concomitance des travaux à effectuer, la CCMDL et la Commune de Sainte Catherine souhaitent effectuer leur achat en commun. Le regroupement de ces pouvoirs adjudicateurs permet d'optimiser la procédure de passation des marchés publics et d'assurer des économies d'échelle.

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commande en application des articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver cette convention.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité APPROUVE** la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'assainissement sur la commune de Sainte Catherine, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la CCMDL, **DIT** que le groupement est constitué pour la durée de la procédure de passation de marchés de travaux évoqués. Une fois la procédure de passation terminée et les marchés afférents attribués, chaque pouvoir adjudicateur sera seul en charge de la parfaite exécution des prestations et le présent groupement sera dissout de fait.

En réponse à Annabelle ROQUET qui demandait si les habitants concernés participaient au financement, Monsieur le Maire confirme qu'une partie des travaux restait à la charge des propriétaires. François BUISSON informe que les travaux démarreront début 2027.

Délibération n°2026-056 : APPROBATION DE L'AVENANT N°1 DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LA GESTION DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Monsieur le Maire rappelle qu'une convention a été signée le 9 Novembre 2021 stipulant que la Commune de Sainte Catherine mettait à disposition de la CCMDL, les moyens humains et matériels à l'exercice de la compétence en matière d'assainissement collectif relevant de la CCMDL sur le territoire de la commune.

Par courrier du 4 Mai 2026, la Commune a fait savoir qu'elle ne souhaitait plus assurer le faucardage du filtre planté de roseaux.

En conséquence, il convient de passer un avenant à la convention de mise à disposition de service pour la gestion du service public d'assainissement collectif en précisant les missions assurées par la Commune en la matière.

La présente convention a pour objet de modifier l'article 5 de ladite convention.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à cette convention.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité APPROUVE** l'avenant n°1 de la convention de mise à disposition de service pour la gestion du service public d'assainissement collectif, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 de cette convention, **DIT** que les autres articles de la convention de mise à disposition de service pour la gestion du service public d'assainissement collectif restent inchangés.

Monsieur le Maire explique que suite à la demande des employés techniques ne souhaitant plus procéder à la taille des roseaux dans les bassins de la station d'épuration, un avenant à la convention doit être établi.

Délibération n°2026-057 : DECISION MODIFICATIVE N°2 - BUDGET COMMUNAL 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à des mouvements de débits et crédits sur les sections de fonctionnement et d'investissement pour faire face à des opérations non prévues lors de l'élaboration du Budget Primitif :

Monsieur le Maire propose les mouvements suivants :

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
012	64131	Rémunération Personnel non titulaire		+ 12 000.00 €
073	73223	Fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants	+ 12 000.00 €	

2. Section d'Investissement

Chapitre	Compte	Intitulé	Recettes	Dépenses
021	21538	Autres réseaux (Eaux pluviales)		+ 20 000.00 €
010	10222	FCTVA	+ 20 000.00 €	

Après en avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité** de valider les mouvements tels que décrits ci-dessus.

Délibération n°2026-058 : DIA PARCELLE N°D979

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 27 Juillet 2026, concernant la parcelle n° D 979 pour une superficie totale de 723 m², classée en zone UB, située à Sainte Catherine 69440 - 304 Rue du Pertuis

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur la parcelle D 979 pour une superficie totale de 723 m².

Délibération n°2026-059 : DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER PARCELLE D 384

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la déclaration d'intention d'aliéner reçue en mairie le 18 Août 2026, concernant la parcelle n° D 384 pour une superficie totale de 1 580 m², classée en zones A – UB, situées à Sainte Catherine 69440 - 91 Chemin du Plat

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE à l'unanimité** de ne pas préempter sur la parcelle D 384 pour une superficie totale de 1 580 m².

Délibération n°2026-060 : MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE – ANNÉE 2026-2027

Monsieur le Maire informe que les membres de la Commission Ecole périscolaire Jeunesse – Cantine souhaitent apporter une modification à l'article 1 relatif aux conditions d'accueil au périscolaire pour l'année scolaire 2026-2027.

En effet, en raison du manque d'assistantes maternelles sur la commune et de la demande de plusieurs familles, il est proposé que l'accueil périscolaire puisse désormais être ouvert aux enfants dès la toute petite section (TPS), c'est-à-dire à partir de 2 ans et demi.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer sur cette modification du règlement intérieur.

Après avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE à l'unanimité** la modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire pour l'année 2026-2027, **DÉCIDE** d'appliquer la modification au règlement à compter de ce jour.

Christelle NAUMOWICZ demande si le personnel communal a été avisé. Elodie MANTEL-FORISSIER indique que l'information a été partagée lors de la réunion précédant la rentrée scolaire.

Questions diverses

Monsieur le Maire tient à remercier les élus et membres du CCAS chargés de la veille Canicule cet été.

Monsieur le Maire informe :

- Le Conseil Municipal est invité aux 20 ans d'existence de l'Association Jardin d'Avenir de Saint Martin en Haut les 12 et 13 Septembre prochain. Eric Montagny sera présent à cette rencontre. Une soirée cinéma est prévu le Vendredi 10 Septembre.
- L'Association Culture et Vie remercie la Municipalité pour sa volonté et son soutien logistique lors de sa tournée Cinécyclo qui s'est déroulé le Vendredi 24 Juillet. Cette soirée, organisée par Bénédicte OSTERNAUD, gérante de l'épicerie VIVAL a accueilli une trentaine d'habitants.

- Courrier de remerciements de l'ADAPEI 69 pour la subvention versée qui permettra de poursuivre ses activités auprès des personnes en situation de handicap ainsi que leur famille.
- Résultats du recensement 2026 : 997 habitants + 2 personnes non recensées.
- Virgile ROUCHON explique que la Commune projette de confier la réalisation d'un état des lieux de l'usage de l'eau sur la commune à des étudiants de l'Université Lyon 2 sous forme de projet tutoré. Le Conseil Municipal approuve cette proposition. Une convention devra être établie avec l'Université. Le coût de cette analyse s'élève à 2520 €.
- Arrêt au 31 Décembre 2026, du logiciel du panneau lumineux. La Société Lumiplan propose un nouveau devis avec un engagement sur 5 ans. Le panneau appartient à la commune. Elodie MANTEL-FORISSIER suggère de déplacer le panneau devant les commerces. Réflexions sur ce dossier. A revoir lors du prochain conseil municipal.
- Un 3^{ème} agent technique a été recruté pour la période des vacances. Suite à son travail efficace et consciencieux, un nouveau contrat de 4 mois lui sera proposé. Monsieur le Maire suggère de le maintenir en poste et de le nommer stagiaire pour une durée d'un an et d'envisager sa titularisation. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.
- Suite au projet de groupement de commandes d'assurances par la CCMDL, et après un audit approfondi de nos contrats et garanties d'assurances, la Commune a décidé de ne pas donner suite à cette démarche. Eric MONTAGNY informe que les Assurances THONNERIEUX propose un audit afin d'établir une offre commerciale. Il suggère également de revoir avec Groupama les garanties actuelles.
- Nadine FANJAT signale que l'étang du Pertuis est assuré par l'Association « Les Pêcheurs de la Platte » durant la saison de pêche. Voir avec la Compagnie d'assurance les garanties proposées pour la période hors pêche. A discuter prochainement en réunion.
- Après la mise en place de LED sur la totalité de l'éclairage public, les luminaires restent désormais allumés toute la nuit avec une baisse de puissance de 50 %. Une diminution de 80 % pourrait être envisagée. Une application avec logiciel sera mise à disposition des élus et agents techniques pour agir à distance sur les commandes de l'éclairage. Un luminaire solaire sera posé sur la Rue de Saint Subrin suite au retrait d'une suspension.
- Avec l'installation de nouveaux artisans, revoir les panneaux indicateurs situés dans le centre du village.
- Révision du bail de Rémi THONNERIEUX pour ses cours de guitare dans la salle située derrière le centre d'informations. Reconduction du tarif actuel soit 22 € par mois.
- Présentation des mesures de simplification du 2^{ème} Méga-décret s'appliquant aux collectivités locales.
- En place depuis 1621, la croix située sur la Rue des Ecoliers est très détériorée. Adrien JACQUET suggère de la consolider et de minéraliser la pierre avec application de produits à base de silices. L'état de la croix serait conservé tout en bouchant les fissures. Le montant de cette réparation s'élèverait à 5 800 €. Un financement pourra être demandé auprès d'organismes : Fondation du Patrimoine ... ou sous forme de dons.
- Le jardin partagé est désormais cultivé par les locataires. La présence de chiens pose problème. Le nouveau composteur sera livré en décembre.
- Les subventions étant versées, les travaux de réfection de toiture sur la Halle des Têtes Plates débiteront prochainement. Le parking sera fermé durant les travaux.
- L'enquête publique relative à la révision allégée n°1 du PLU aura lieu du 5 au 24 Octobre prochain.

Tour de table

Julien FARGEOT

- Plan communal de sauvegarde : un mail sera envoyé aux agriculteurs et habitants de la commune afin de recenser les moyens et matériels mobilisables. Le risque Canicule est désormais intégré du registre. Le PCS pourrait être terminé en fin d'année.
- Vidéoprotection : Une réunion est prévue le 24 Septembre.

Elodie MANTEL-FORISSIER

- Rentrée des classes : Une rencontre avec les institutrices des deux écoles ainsi que le personnel communal en charge de la garderie et cantine a eu lieu le 27 Août. Les enseignantes ont la volonté de mettre en œuvre des actions communes pour réunir les enfants des deux écoles. Sensibilisation des enfants au travail du personnel.

- Bulletin municipal : première réunion de préparation du bulletin.
- Associations : Réflexions sur la mutualisation du matériel entre les différentes associations. La création d'un Forum des associations est à l'étude. Le barnum offert par la Région est arrivé et sera mis à disposition des associations.

Nadine FANJAT

- Festival Festilaine : aura lieu les 3 et 4 Avril 2027 sur différents sites de la commune. Le village sera décoré par les enfants des écoles et périscolaire. Les associations seront sollicitées pour s'associer à l'organisation.
- Concert Groupe musical : Proposition de chants breton à cappella dans l'église le Mercredi 7 Octobre à 19h.
- Journée du Patrimoine : Dimanche 20 Septembre de 10h à 17 à la cure. Exposition du patrimoine de la commune. Des randonnées auront lieu à 10h et à 14h sur les circuits des croix.

François BUISSON

- Elections sénatoriales : auront lieu le Dimanche 27 Septembre en Préfecture. François BUISSON, Elodie MANTEL-FORISSIER et Christelle NAUMOWICZ ont été désignés pour participer à ce vote.

Eric MONTAGNY

- Travaux à effectuer : Un devis de chiffrage a été demandé pour des travaux au Parc des Ecureuils et au Salon de coiffure.
- demande la pose d'un panneau d'affichage à la salle des fêtes.
- Groupe de travail sur l'eau : demande qui peut participer à ce groupe. Christelle NAUMOWICZ répond qu'il est ouvert à tous.

Adrien JACQUET

- CCAS : réunion prévue le Mercredi 16 Septembre à 20h. Ordre du jour : préparation du prochain repas des aînés.

Natalia DOBRESCU-WEISSE

- Site Internet : Mise à jour du site. Les Associations et les professionnels peuvent alimenter leurs pages personnelles directement sur le site après validation de la Commune.

Christelle NAUMOWICZ

- Commission Déchets : Une poubelle avec tri sélectif va être déposée près de l'étang. Des colonnes vont être installées sur l'aire de repos, sortie du village côté Riverie. En raison des nuisances (présence de nuisibles, bruit verres...) les colonnes de la Rue de la Guinande seront prochainement supprimées.
- Un groupe de travail a été créé pour étudier la problématique de l'eau sur la commune. Ce groupe est ouvert à tout ceux qui le souhaite.

Sandrine PERRICHON

- Achat collectif : À la demande de plusieurs habitants, une réflexion est en cours pour la création de commandes groupées.
- Visite du centre de tri de Firminy, organisée par la CCMDL : s'inscrire sur le site de la Communauté de communes

Fin de séance à 23 h 27

La secrétaire de séance



Claire HERAS

Le Maire



Thierry DAYDÉ



Publié sur le site internet de la commune le : **28 SEP. 2026**

Affiché le : **28 SEP. 2026**

